

Commune de CHABRILLAN (Drôme)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2019

Nombre de membres présents : 08

Présents : Nadège Naud, Jean-Claude Barret, Françoise Gorce, Danielle Bouchet, Cyrille Vallon, Pierre Gilouin, Patrick Hervé

Absents excusés : Philippe André (pouvoir à Jean-Claude Barret) Pascal Dejoux, Ludwig Blanc

Absent(s) : Philippe Almorice, Sébastien Brunet

Le Conseil choisit Danielle Bouchet comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 21:05

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2019

Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour :

- Location salle polyvalente : Danses plaisir
- Renouvellement du contrat Animation du CaféBibliothèque
- Courrier à la sénatrice : route effondrée à la Roche s /Grâne, doit prendre contact avec la SNCF
- Association qui propose de la musique classique
- Rencontre avec Monsieur Loïc Laperou (don de son jardin à la commune)

Arrivée de Cyrille Vallon (21h05)

1/ Approbation du DCE de la Chapelle Saint-Pierre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire présente l'évaluation du DCE qui s'établit comme suit :

Par tranches :

Tranche Ferme	Tranches optionnelles
166 280 €	1/ 160 378 €
	2/ 132 501 €
	3/ 279 730 €

Total : 738 889 € HT

Par lots :

LOT 1 : Maçonnerie Pierre de Taille	490 063.73 € HT	588 076.47 € TTC
LOT 2 : Charpente couverture	133 695.05 € HT	160 434.06 € TTC
LOT 3 : Décors peints	19 025.00 € HT	22 830.00 € TTC
LOT 4 : Menuiserie-Ferronnerie	41 580.00 € HT	49 896.00 € TTC
LOT 5 : Vitrail	15 125.50 € HT	18 150.60 € TTC
LOT 6 : Electricité	39 300.00 € HT	47 160.00 € TTC

Total : 738 889 € HT

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de valider ce document afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises.

Le Maire précise que cette estimation ne tient pas compte des frais d'archéologies pour lesquels une consultation est en cours.

Le Maire rappelle en outre, le montant des honoraires pour la tranche ferme savoir :

- RL&A : 23 672 € HT
- Taillandier : 7 380 € HT

Ainsi que les honoraires des contrôles techniques pour un montant global de 22 610 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le rendu du DCE pour un montant total de 738 889 HT soit 886 666 € TTC.
- **PREND** en compte les différents honoraires pour la somme de 53 662 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements de la tranche ferme à hauteur de 220 442 € HT auprès de l'état, de la Région et du Département
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2/ LOCATION SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION DANSES PLAISIR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association « Danses Plaisir » relatif à sa demande de location de la Salle Polyvalente de Chabrillan comme les années précédentes, pour l'exercice de son activité pour 2019/2020.

L'Association « Danses Plaisir » indique qu'elle occupera la Salle Polyvalente régulièrement, deux fois par semaine, le lundi de 19h à 21h30 à compter du 02 septembre 2019 et le vendredi de 18h à 19h à compter du 06 septembre 2019

Monsieur le Maire précise qu'en cas de manifestation, réunion, rassemblement organisés par la Mairie le vendredi, la salle sera retenue d'office.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer pour la saison 2019/2020, une location de 400€, pour l'occupation de la Salle Polyvalente par l'Association « Danses Plaisir » afin d'exercer son activité.
- **PRECISE** qu'un titre de recette sera émis, pour un montant de 400 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

3/ Renouvellement du contrat Animation du CaféBibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la date d'échéance du CUI-CAE, à savoir le 26 Juin 2019, du personnel recruté pour assurer l'animation du CaféBibliothèque, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer la continuité du service, il est indispensable que ce contrat soit maintenu et reconduit à compter du 27 juin 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** les services du Pôle Emploi pour bénéficier, d'un contrat CUI-CAE à compter du 27 juin 2019 pour assurer l'animation du CaféBibliothèque, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS.

URBANISME

- Dossier DP ARDOUVIN (abri de jardin) DP 19 0013
- Dossier DP GAMON (travaux sur construction existant) DP 19 0014

Questions diverses

- **école** : cantine, fin des travaux : changer les rideaux : 340 €. La mairie participe à hauteur de 160€
- **Problème école maternelle** : rentrée 2019 (5enfants : 3 écoles publique de Grâne, 1 en privé, 1 à Divajeu)
- **Proposition Mr Poudevigne pour visiter des écoles** : Semaine 36 mercredi 4 septembre (Atsem, instituteurs, délégués parents d'élèves : semaine 38, mardi 17 septembre à 18h30
- Recherche en eau : Schéma Directeur eau potable intercommunal

Séance Levée à 23h05